

DECRET N°73-214 du 9 juillet 1973

portant nomination de quatre directeurs Généraux des Services Centraux du Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU l'Ordonnance n° 73-25 du 24 Mars 1973 portant réorganisation et fonctionnement des services centraux du Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;  
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement ainsi que le Décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;  
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;  
SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,  
LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur YAHOUEDEOU Paul est nommé Directeur Général des Enseignements de base, Elémentaires et du Second Degré.

Article 2 : Monsieur SETONDJI Jacques est nommé Directeur Général des Enseignements Techniques et de la Formation Professionnelle.

Article 3 : Monsieur ADJANOHOUN Edouard est nommé Directeur Général des Enseignements Supérieurs, de la Recherche Scientifique et de la Formation pour l'Education.

Article 4 : Monsieur SEWA AKO Emmanuel est nommé Directeur Général de la Culture et de l'Education Populaire.